



Mesdames, Messieurs, chers villageois,

**Les membres du conseil municipal vous souhaitent une belle et heureuse année 2021.
Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé, sérénité et
réussite dans vos projets.**

Les habitudes sont une nouvelle fois bousculées en raison de la pandémie que nous traversons ; le repas offert à nos anciens a été remplacé par un colis de Noël composé de produits locaux et la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité n'aura pas lieu ...

Nous vous proposons donc sous forme écrite, un retour sur les sept premiers mois de mandature de votre nouveau conseil municipal et un rappel des faits qui ont rythmé notre village pendant cette année 2020 et ceux qui se concrétiseront en 2021.

🌀 2020 🌀

L'année 2020 a été marquée par la **naissance** de deux petites frimousses, Lou au foyer de Cécile MAIRE et Nicolas MULHAUSER et Thomas au foyer d'Anne-Laure GUYOT et Stéphane KELAI.

Dans ce même temps, nous apprenions le **décès** de trois de nos habitantes : Marguerite Barbier, notre doyenne, à l'aube de ses 100 ans ; Nicole OUDET et Corinne DEMONTROND. Nos pensées vont à leurs familles.

Le premier **baptême républicain** de la commune a été célébré le 26 septembre 2020 : Mathilde MALNUIT DIT CERRE était alors accompagnée de ses parents Elodie et David.

Nous avons également eu le plaisir de procéder au **PACS** entre Eric SIMON et Najat ZIANI.

Enfin, nous souhaitons la **BIENVENUE** aux nouveaux habitants venus s'installer dans le village : M et Mme OUDET Yves et Aline et leurs filles Léa et Nina, M et Mme CARRE Patrice et Sylvie, Mme DANJOU Stéphanie, M et Mme CHARNU Thierry, Agnès et Jade, M SIMON Éric et Mme ZIANI Najat, M et Mme MIRBEL Christian et Marie-Christine et leurs enfants, M et MME LECOQ Jean-Claude et Isabelle, M VALETTE Gaël.



🌀 2020 (suite) 🌀

☛ **Les projets d'investissement** ayant été engagés par l'ancienne municipalité, la nouvelle équipe n'a alors assuré que la gestion des affaires courantes et d'entretien, dans le respect du budget qu'elle a voté.

Dès le mois de février 2021, après avoir clôturé les comptes 2020, le conseil municipal se réunira pour définir ensemble les orientations budgétaires de cette nouvelle année.

Nous vous tiendrons informés des choix qui seront retenus.

☛ L'équipe municipale qui œuvre à **l'entretien de notre village** peut compter sur notre employé communal **Christian** et bon nombre de villageois, qui, lors de la journée de « corvée » mais aussi tout au long de l'année répondent à nos appels pour le nettoyage du ruisseau, l'embellissement du village par la tonte et le fleurissement, l'entretien des accotements devant les maisons, la restauration de la couverture du château d'eau, la décoration du lavoir pour les fêtes de fin d'année...

Merci à toutes ces personnes volontaires qui donnent de leur temps pour rendre la vie du village plus agréable.

☛ Un gros chantier pour réparer la **chaufferie communale** et ses réseaux a été conduit par quelques conseillers municipaux aguerris, afin de la rendre plus fonctionnelle et ainsi n'utiliser les chaudières à gaz qu'en cas d'urgence. La vis sans fin, cassée en novembre dernier a dû être remplacée urgemment. Merci aux conseillers pour leur réactivité.

☛ Deux fuites d'eau sur le **réseau d'eau potable** ont été détectées puis réparées en août et décembre dernier. Merci à notre 2^e adjoint pour le suivi du service, qui rappelons-le, est réalisé en régie.

(A noter qu'en raison de la Loi NOTRE du 07 août 2015, cette compétence aujourd'hui communale deviendra compétence intercommunale à compter du 01/01/2024 ou 01/01/2026 (à définir lors d'un prochain vote en Conseil Communautaire Loue Lison, puis en conseil municipal).

Nous devons alors être force de proposition pour que le mode de gestion soit le plus efficace possible et à un coût raisonnable. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet en cours d'année.)

🌀 2021 🌀

☛ **Un nouveau site internet** : le site actuel, devenu obsolète, ne peut plus accueillir de nouvelles fonctionnalités. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lorsque celui-ci sera accessible.

En attendant, une page Facebook a été créée et relate l'actualité de la commune. Vous pouvez la retrouver sous le nom de « **Village de Myon** ».

Par ailleurs, si vous le souhaitez et si ce n'est pas encore fait, vous pouvez transmettre votre numéro de portable à Madame le Maire, à l'adresse vionnet.mairie.myon@gmail.com pour recevoir par sms les informations dites « urgentes ».

☛ **Une Antenne-relais** : le Conseil municipal ayant demandé à SFR de changer l'emplacement du pylône initialement prévu sur « Le Peu », la procédure a de fait retardé la date de son installation. La nouvelle déclaration préalable a été déposée en mairie à la date du 31 octobre 2020, les travaux pourraient démarrer prochainement. Cette antenne sera placée à proximité de la déchèterie et desservira les principaux opérateurs : SFR, Bouygues, Orange et Free.

(Petit rappel : La Fibre est disponible sur toute la commune)

☛ **Le projet de carrière de roches ornementales** dans le secteur de lieu-dit « les Roches de Conche » sur la commune de Myon suit son cours. Une enquête publique a été organisée pendant un mois dans les locaux de notre mairie. 13 personnes se sont déplacées pour consulter le dossier et émettre leur avis auprès d'un commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif. Le commissaire-enquêteur a remis son avis dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête, soit le 30 octobre 2020. Nous attendons la décision de Monsieur le Préfet sur la poursuite de la procédure.

☛ **Un nouveau Plan d'Aménagement Forestier** : il consiste à planifier de manière rationnelle la gestion de notre forêt communale. L'aménagiste de l'ONF a d'abord présenté un état des lieux de notre massif forestier puis proposé un projet pour les vingt prochaines années. Il a été bien évidemment pris en compte les problématiques des scolytes sur les résineux et des épisodes de sécheresse qui bouleversent le paysage forestier. Ce plan d'aménagement permettra de définir un montant prévisionnel annuel de recettes pouvant servir aux futurs investissements de la commune.

Nous profitons de cette lettre pour vous rappeler au dos du document, les horaires habituels des différents services proposés par la municipalité (*hors conditions fixées pendant la période d'état d'urgence*).



Sincères remerciements à tous les employés communaux et les habitants qui participent régulièrement ou occasionnellement à la vie du village.

N'hésitez pas à remonter toutes vos remarques, idées, doléances auprès des conseillers municipaux qui sont à votre écoute.

**Nous vous renouvelons ici nos meilleurs vœux pour cette année 2021,
Prenez soin de vous,**

L'équipe municipale

**** SERVICE PÉRISCOLAIRE ****

En plus de son activité d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), **Marianne** accueille les enfants dans le cadre périscolaire (accueil de loisirs avant et après les horaires scolaires et cantine) et anime une multitude d'activités pour éveiller leur curiosité.

Pour tout renseignement, vous pouvez la contacter au 07 85 28 12 47.

Nous en profitons pour remercier ici **Chantal, Joëlle, Yolande et Mathilde** qui participent à la bonne gestion du cadre scolaire et les deux maîtresses **Christelle et Jessy**.

**** AGENCE POSTALE COMMUNALE ****

Isabelle vous accueille **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00** pour gérer vos opérations postales et bancaires du quotidien. Nous vous rappelons également qu'une tablette est mise à votre disposition gratuitement pour vos besoins nécessitant une connexion internet.

**** BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ****

Maryse et Claude, épaulées par quelques autres personnes, réalisent un énorme travail de tri, archivage, étiquetage, sélection avant de pouvoir vous ouvrir les portes de la bibliothèque.

Elles sont à votre écoute **chaque mercredi de 14h30 à 17h et samedi de 10h à 12h** pour vous aider à choisir vos livres, vous proposant toujours une sélection de titres parus récemment dans la presse et les livres primés de l'année. N'hésitez pas à leur rendre visite.

**** SECRETARIAT DE MAIRIE ****

Les horaires d'accueil du public par notre secrétaire **Carmen** restent inchangés :

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h00 à 12h00

Jeudi de 13h30 à 18h30

☎: 03 81 63 75 40

✉ mairie.myon0762@orange.fr

Madame le Maire vous reçoit chaque lundi de 15h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 15h30 et samedi matin sur rendez-vous.